

PROCÈS-VERBAL

Comité syndical du 1^{er} juillet 2026

Date de convocation : 22/06/2026

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUX MÉTROPOLE			
ARDENTES	Titulaire	Pascale GRENOUILLOUX	Présente
	Suppléante	Pauline VIAUD-GUIMBAUD	
ARTHON	Titulaire	Christophe FERRET	Excusé
	Suppléant	Thomas CHARTIER	Excusé
CHÂTEAUX	Titulaire	Gil AVÉROUS	Excusé
	Suppléant	Olivier LARROUYAT	Excusé
CHÂTEAUX	Titulaire	Michel GEORJON	Présent
	Suppléant	Denis MÉRIGOT	
CHÂTEAUX	Titulaire	Tony IMBERT	Présent
	Suppléant	Nicolas QUATRESOUS	
CHÂTEAUX	Titulaire	Nathalie GALLAND	Excusée
	Suppléant	Boris GRABOWSKI	Excusé
CHÂTEAUX	Titulaire	Catherine DUPONT	Excusée
	Suppléant	Dominique TOURRÈS	Présent
COINGS	Titulaire	Abdel ERAGRAGUI	Présent
	Suppléante	Cécile ARTACHO	
DÉOLS	Titulaire	Luc DELLA-VALLE	Présent
	Suppléant	Simon VASLIN	Excusé
DIORS	Titulaire	Jean-Marc VERRHIEST	Absent
	Suppléante	Nadine DELANNE	Absente
ÉTRECHET	Titulaire	Jean PINIER	Présent
	Suppléante	Florence LAURENT	
JEU-LES-BOIS	Titulaire	Jacques BREUILLAUD	Présent
	Suppléante	Annabelle LELONG	
LE POINÇONNET	Titulaire	Jean-Michel FORT	Présent
	Suppléant	Frédéric CAGNATO	
LUANT	Titulaire	Jean-Michel ROUALDES	Absent
	Suppléant	Mathieu BELLIN	Absent
MÂRON	Titulaire	Gilbert BLANC	Présent
	Suppléante	Marie-Noëlle BILLARD	Excusée
MONTIERCHAUME	Titulaire	Christine RENAUDET	Présente
	Suppléant	Patrick DAVID	
SAINT-MAUR	Titulaire	Brigitte VOITIER	Présente
	Suppléant	Ludovic REAU	
SASSIERGES-SAINT-GERMAIN	Titulaire	Henri LORY	Absent
	Suppléant	Jean-François PROTEAU	Absent

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE L'INDRE BRENNÉ			
ARGY	Titulaire	Arnaud CIBOT	Excusé
	Suppléant	Patrick BOURBON	Présent
BUZANÇAIS	Titulaire	Nicolas THOMAS	Présent
	Suppléante	Alexandra ROULLEAUX	
CHÉZELLES	Titulaire	Didier DURET	Présent
	Suppléante	Marion LIMBERT	
LA CHAPELLE ORTHEMALE	Titulaire	Bernard HUARD DE VERNEUIL	Présent
	Suppléant	Christophe MORIN	
MÉOBECCQ	Titulaire	Severine DROPSY	Excusée
	Suppléante	Julia JAMET	Excusée
NEUILLAY-LES-BOIS	Titulaire	Patrice BOIRON	Présent
	Suppléante	Françoise GUILLAUME	Présente
NIHERNE	Titulaire	Serge LACOT	Excusé
	Suppléante	Muriel MASSAUD	Présente
SAINT-GENOU	Titulaire	Ghyslaine PAIN	Présente
	Suppléante	Chantal COMPAIN	Présente
SAINT-LACTENCIN	Titulaire	Hélène VILLAIN	Présente
	Suppléante	Sylvie OBOUH-FÉGUÉ	Présente
SOUGÉ	Titulaire	Jean-François CLO	Présent
	Suppléant	Dominique PERROT	
VENDOEUVRES	Titulaire	Christophe VANDAELE	Présent
	Suppléante	Caroline MARCOU	
VILLEDIEU-SUR-INDRE	Titulaire	Xavier ELBAZ	Excusé
	Suppléant	Jean-Noël MÉRIOT	Excusé

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX		
ARDENTES	Notwenn FORTUIT	Absente
ARDENTES	Gilles CARANTON	Présent
BUZANÇAIS	Frédérique MÉRIAUDEAU	Excusée
BUZANÇAIS	Régis BLANCHET	Présent
LEVROUX	Nadine BELLUROT	Absente
LEVROUX	Philippe MÉTIVIER	Absent
SAINT-GAULTIER	Lydie LACOU	Présente

Membres en exercice	37
Membres présents	25
Pouvoirs	4
Gil AVÉROUS donne pouvoir à Michel GEORJON	1
Christophe FERRET donne pouvoir à Jacques BREUILLAUD	1
Nathalie GALLAND donne pouvoir à Tony IMBERT (arrivée à partir du point n°9)	1
Frédérique MERIAUDEAU donne pouvoir à Régis BLANCHET	1
Nombre total de votes comptabilisés pour les points n°1 à 8	25
Nombre total de votes comptabilisés pour le point n°9	27
Nombre total de votes comptabilisés pour les points n°10 à 17	29

INVITÉS (ÉES)		
Thierry LOGIE	Maire de Saint-Lactencin	Présent
Philippe MOREAU	1 ^{er} adjoint au maire de Saint-Lactencin	Présent
Caroline GAULTIER-PERRAT	Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne	Absent
Alexis CHOUTET	Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole	Absent
Corinne HUILLET	Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole	Présente
Philippe GUILLOT	Conseil de Développement Castelroussin Val de l'Indre	Excusé
Mathilde FOUCHET	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusée
Dominique BOUÉ	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusé
Corine JOUHANNEAU	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusée
Emilie PIETU	Conseil régional Centre-Val de Loire	Présente
Christophe AUFRÈRE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Valérie DEVINEAU	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Élodie JOLIVEAU-VALLÉE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Thibault MOURIER	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Excusé
Clara CHANZY	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Marielle BERKOVICZ	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Michel GEORJON

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'an deux mil vingt-six le 1^{er} juillet 2026 à dix-huit heures à SAINT-LACTENCIN (salle des fêtes).

Le Président a remercié Monsieur Thierry LOGIE, Maire de Saint-Lactencin, Mesdames Hélène VILLAIN et Sylvie OBOUH-FÉGUÉ, membres du Comité Syndical, et l'ensemble des élus de la commune de SAINT-LACTENCIN pour l'accueil du Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre en ce lieu.

Monsieur Luc DELLA-VALLE a rappelé ensuite l'ordre du jour de la présente réunion :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 20 mai 2026 ;
3. Installation d'un nouveau délégué pour le Conseil Départemental de l'Indre ;
4. Election d'un membre du bureau issu du Conseil Départemental de l'Indre ;
5. Approbation des délégations du président ;
6. Information sur les délégations des vice-présidents ;
7. Approbation des délégations au Bureau Syndical ;
8. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'offres (CAO) ;
9. Désignation de représentants du Pays Castelroussin Val de l'Indre au sein de divers organismes extérieurs et comités de pilotage ou de suivi : CNAS, CDPENAF, A3P, A2i, Cagette et Fourchette, Transport Fer Val de l'Indre, Adefibois Berry, CODEV, Comité de suivi TVB, Copil du PAT ;
10. Adoption du règlement intérieur du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre ;
11. Présentation du Règlement Budgétaire et Financier (RBF) ;
12. Présentation du bilan de l'activité 2025 du Pays Castelroussin Val de l'Indre ;
13. Validation de la nouvelle convention de prestation de service pour la gestion de la téléphonie confiée à Châteauroux Métropole ;
14. Candidature du Pays Castelroussin Val de l'Indre aux Trophées de l'Innovation Territoriale 2026 organisés par l'Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays (ANPP) ;
15. Validation du dossier de demande de subvention FEDER pour l'animation et la mise en œuvre du Projet Alimentaire de Territoire (2026 – 2028) ;
16. Validation d'une demande de subvention « Volontariat territorial en administration » (VTA) afin de développer les projets en faveur de la TVB ;
17. Questions diverses / agenda.

Point n°1 : Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que, conformément aux dispositions portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les Collectivités Territoriales et leurs groupements (ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et décret d'application n°2021-1311) depuis le 1^{er} juillet 2022, le procès-verbal et les délibérations prises lors des Comités Syndicaux doivent être cosignées par un secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A DÉSIGNÉ comme secrétaire de séance monsieur Michel GEORJON.

(Délibération CS 26-07-01)

Point n°2 : Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 20 mai 2026

Monsieur Luc DELLA-VALLE a rappelé que le Comité syndical s'était réuni le 20 mai 2026 à CHATEAUROUX, le procès-verbal de cette réunion avait été transmis aux membres du Comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ ET A ADOPTÉ le procès-verbal du Comité syndical du 20 mai 2026.

(Délibération CS 26-07-02)

Point n°3 : Installation d'un nouveau délégué pour le Conseil Départemental de l'Indre

Monsieur Luc DELLA-VALLE a informé les membres du Comité Syndical qu'au cours de la commission permanente du 22 mai 2026, considérant le décès de M. Jean-Yves HUGUON, le Conseil Départemental de l'Indre a procédé à la désignation d'un nouveau représentant au sein du Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Il s'agit de M. Gilles CARANTON, Conseiller Départemental d'Ardentes.

Le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ l'installation d'un nouveau délégué pour le Conseil Départemental de l'Indre, M. Gilles CARANTON, Conseiller Départemental d'Ardentes.

(Délibération CS 26-07-03)

Point n°4 : Election d'un membre du bureau issu du Conseil Départemental de l'Indre

Monsieur Luc DELLA-VALLE indique que suite à la désignation par le Conseil Départemental de l'Indre d'un nouveau délégué, il convient de procéder également à une désignation au sein du Bureau Syndical d'un représentant issu du Conseil Départemental de l'Indre.

Monsieur Gilles CARANTON a été le seul candidat à cette fonction.

Monsieur Luc DELLA-VALLE a invité les membres du Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre à procéder à l'élection au scrutin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (bulletins déposés)	25
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13

Nom et prénom du candidat	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Gilles CARANTON	25	Vingt-cinq

Ayant obtenu la majorité absolue des voix, Monsieur Gilles CARANTON, Conseiller Départemental d'Ardentes, a été élu membre du bureau du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

(Délibération CS 26-07-04)

Point n°5 : Approbation des délégations du président

Monsieur Luc DELLA-VALLE a présenté aux membres du Comité Syndical la liste des délégations qu'il est proposé d'accorder au président :

1°) de charger le président jusqu'à la fin de son mandat, par la délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

En matière de finances et de comptabilité publique :

- Les désaffectations et réaffectations de crédits au sein d'un même chapitre.
- La signature des titres et mandats par voie dématérialisée.
- La création, modification, suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement du syndicat dans le cadre des imputations budgétaires et la fixation des modalités de fonctionnement de ces règles.
- L'approbation des mandats spéciaux.
- La signature des courriers et des conventions par voie dématérialisée.
- La signature des demandes de subventions au profit de la structure.
- La signature des conventions de partenariat à titre gracieux.
- La signature des conventions auprès de prestataires.
- La mobilisation annuelle d'une ligne de trésorerie dans la limite de 150 000 euros.

En matière de commande publique :

- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres après décision du Comité syndical sur l'opportunité de la commande publique et après validation par les membres du Bureau syndical du choix du ou des prestataires ; ainsi que les avenants.
- La signature des conventions de groupement de commandes.

En matière d'assurance :

- La passation des contrats d'assurances et tout acte d'exécution.
- L'acceptation des indemnités de sinistre y afférentes.

En matière de gestion administrative :

- La signature des contrats de travail à durée déterminée pour remplacer les fonctionnaires momentanément indisponibles.
- La signature des contrats de travail à durée déterminée pour les postes de chargé de mission après décision du Comité syndical.
- Procéder aux remboursements de frais au personnel et collaborateurs occasionnels, sur présentation d'un justificatif d'une dépense dont le principe est validé par la structure préalablement à sa réalisation.

- Conclure les conventions de mise à disposition de personnel ou les conventions de mutualisation de services avec les structures bénéficiaires.
- La signature des conventions avec les établissements professionnels ou d'enseignement ayant pour objet l'accueil des stagiaires et leur rémunération éventuelle ainsi que tout acte y afférent.
- La signature des baux.
- La décision d'aliéner de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 500 euros.
- La fixation des rémunérations et le règlement des frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

En matière d'urbanisme :

- La délivrance d'avis inhérents au SCoT après avis des membres du Bureau syndical.
- La participation à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).

En matière d'action en justice :

- La décision d'intenter, au nom du syndicat mixte, les actions en justice ou de défendre la structure dans les actions intentées contre elle, en demande comme en défense y compris en intervention volontaire en première instance comme à hauteur d'appel ou de pourvoi en cassation, devant les juridictions judiciaires comme devant les juridictions administratives. Cette compétence s'étend aux dépôts de plaintes, avec ou sans constitution de partie civile au nom du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

2°) De prévoir qu'en cas d'empêchement du président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions soient exécutées par les vice-présidents.

3°) Rappelle que le président pourra inviter le Comité syndical à se prononcer sur le rattachement d'une question à sa compétence ainsi que le vote de celle-ci.

4°) Rappelle que lors de chaque réunion du Pays, le président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et les vice-présidents par délégation du Comité syndical.

Les délégations du président ont été présentées au bureau syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre qui a validé ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ les délégations accordées au président.

(Délibération CS 26-07-05)

Point n°6 : Information sur les délégations des vice-présidents

Monsieur Luc DELLA-VALLE a informé les membres du Comité Syndical que, suite aux élections des vice-présidents du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre lors du Comité Syndical d'installation le 20 mai 2026, il a été réparti les délégations suivantes à chacun des vice-présidents du Pays :

- Nicolas THOMAS, 1^{er} vice-président : attractivité, cadre de vie et politiques contractuelles
- Michel GEORJON, 2^{ème} vice-président : projet alimentaire de territoire et démocratie participative
- Christophe VANDAELE, 3^{ème} vice-président : transition énergétique et économique

- Jean PINIER, 4^{ème} vice-président : transition écologique, biodiversité et Natura 2000.

Les délégations des vice-présidents ont été présentées au bureau syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre qui a acté ces propositions. Les membres du Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre ont pris acte des délégations des vice-présidents listées ci-dessus.

Point n°7 : Approbation des délégations au Bureau Syndical

Monsieur Luc DELLA-VALLE a présenté aux membres du Comité Syndical les compétences suivantes qu'il est proposé de déléguer au bureau syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre :

- émettre des avis sur les documents et opérations d'aménagement devant être compatibles avec le SCoT. A ce titre il est consulté, entre autres, sur les procédures d'élaboration, de révision ou de modification de PLUi, PLU, cartes communales, PLH, ...
- rendre un avis sur les dossiers présentés dans le cadre des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST),
- préparer les bilans ainsi que les programmes d'actions de la convention Région-Territoires préalable à l'élaboration des CRST,
- préparer tous les dossiers et projets stratégiques soumis ensuite à l'approbation du comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Les délégations au Bureau Syndical ont été présentées au bureau syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre qui a validé ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ les délégations au Bureau Syndical listées ci-dessus.

(Délibération CS 26-07-06)

Point n°8 : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'offres (CAO)

Monsieur Luc DELLA-VALLE informe les membres qu'il appartient au comité syndical d'approuver la création d'une Commission d'Appel d'offres (CAO), pour la durée du mandat, dont la présidence est assurée par le président du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre ou son représentant. Il convient également de valider la composition de la CAO, avec cinq membres titulaires et cinq suppléants.

Le Bureau Syndical a validé la création d'une Commission d'Appel d'Offres et la désignation des élus selon la proposition suivante :

- Suppléant du président : Michel GEORJON.
- Membres titulaires : Pascale GRENOUILLOUX ; Serge LACOT ; Jean PINIER ; Nicolas THOMAS ; Christophe VANDAELE.
- Membres suppléants : Patrice BOIRON ; Séverine DROPSY ; Abdel ERAGRAGUI ; Jean-Michel FORT ; Christine RENAUDET.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ la création d'une Commission d'Appel d'Offres et la désignation des élus listés ci-dessus membres de la Commission d'Appel d'Offres.

(Délibération CS 26-07-07)

Arrivée de monsieur Tony IMBERT.

Point n°9 : Désignation de représentants du Pays Castelroussin Val de l'Indre au sein de divers organismes extérieurs et comités de pilotage ou de suivi

Monsieur Luc DELLA-VALLE indique que le syndicat doit désigner des membres afin de représenter le Pays Castelroussin Val de l'Indre au sein des organismes extérieurs et comités de pilotage ou de suivi, le bureau syndical a effectué des propositions selon la liste suivante :

- CNAS (Comité National d'Action Sociale) : Luc DELLA-VALLE (titulaire).
- CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) : Luc DELLA-VALLE (titulaire) et Christophe AUFRERE (suppléant).
 - ⇒ La représentation au sein de la CDPENAF est assurée actuellement par le Pays Castelroussin Val de l'Indre afin de représenter les territoires de SCoT.
Il sera fait appel aux autres Pays en charge de SCoT afin qu'un élu soit désigné pour assurer la suppléance du président du Pays Castelroussin Val de l'Indre.
- Association de Promotion des Pays (A3P) : Luc DELLA-VALLE (titulaire) et Nicolas THOMAS (suppléant).
- Agence d'Attractivité de l'Indre (A2i) : Luc DELLA-VALLE (titulaire) et Nicolas THOMAS (suppléant).
- Association Cagette et Fourchette : Luc DELLA-VALLE (titulaire) et Michel GEORJON (suppléant).
- Association Transport Fer Val de l'Indre : Christophe VANDAELE (titulaire) et Serge LACOT (suppléant).
- Association Adefibois Berry : Patrice BOIRON (titulaire) et Jean PINIER (suppléant).
- Conseil de Développement Castelroussin Val de l'Indre (CODEV) : Michel GEORJON (titulaire).
- Comité de suivi TVB :
Suite à un appel aux membres du Comité Syndical volontaires, madame Christine RENAUDET et messieurs Jean PINIER, Jean-Michel FORT, Patrice BOIRON et Bernard DE VERNEUIL sont désignés pour participer au Comité de suivi TVB du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Pour mémoire parmi les principales actions en cours en 2026 au titre de la Trame Verte et Bleue (TVB), on peut citer :

- Opération 2026 « voulez-vous replanter des haies ? » :
 - 12 porteurs de projet ont répondu => projets en cours de montage.
 - 7 exploitations agricoles
 - 1 entreprise (Naturan, zone d'activités de la Malterie)
 - 2 particuliers
 - 2 collectivités (Mâron + Argy)
 - >> reste un projet à valider (visite à programmer)
 - Types de plantation visés : haie bocagère, verger, alignement d'arbres, arbres fruitiers

- En 2026, 1ère année de l'AAP « A vos mares, prêts, restaurez » :
 - 3 mares ont été retenues (7 mares avaient été proposées) => mares communales sur les communes de Mâron, Neuillay-les-Bois et Saint-Genou.
 - Rappel du travail confié à Indre Nature :
 - Printemps 2026 : inventaires
 - Été : préconisations de gestion et de travaux, préparation de la consultation des entreprises
 - Automne : réalisation des premiers travaux (à prévoir sur 2 ans si nécessaire).
- Atlas de la biodiversité intercommunale (ABIC) de la CCVIB :
 - Calendrier sur l'année 2026 :
 - Inventaires de terrain : mars à septembre 2026 (idem en 2027)
 - Programme d'animations : mars à novembre 2026
 - Synthèse cartographique suite aux inventaires : octobre 2026 à février 2027
 - Avant la fin d'année 2026 seront à planifier :
 - Programmation des animations 2027
 - Programmation des inventaires 2027
 - Préparation des formats et contenus pour intervention auprès des entreprises et des collectivités (agents, élus) >> formations, ateliers de sensibilisation
- projet « restauration des continuités écologiques de la vallée de l'Indre et réhabilitation des espèces patrimoniales » :
 - Rappel objectif du projet : reconquérir des prairies naturelles de fauche sur la rivière Indre et ses affluents.
 - Au printemps et à l'été 2024 : réalisation d'inventaires sur plusieurs sites situés au sein du périmètre Natura 2000 ainsi que le long des affluents.
 - En 2025 : réalisation des fiches de gestion et de travaux pour les sites retenus, signature des conventions de mise à disposition et de gestion avec les propriétaires, démarche avec les entreprises de travaux.
 - >> 2 anciennes prairies feront ainsi l'objet d'une restauration à l'automne 2026 (devis validés le 29 mai 2026). Elles sont situées sur la commune de Châtillon-sur-Indre, le long du ruisseau de Saint-Saturnin, affluent de l'Indre.
 - >> 2 propriétaires différents dont un éleveur de bovins
 - >> vocation après travaux : pâturage bovins et ovins, fauche tardive, production de foin.
- Comité de pilotage (COPIL) du PAT :

Suite à un appel aux membres du Comité Syndical volontaires, madame Christine RENAUDET et messieurs Luc DELLA-VALLE, Michel GEORJON, Gil AVEROUS, Jean-Michel FORT, Nicolas THOMAS et Christophe VANDAELE sont désignés pour participer au Comité de pilotage (COPIL) du PAT.

Il est noté que chaque commune sera sollicitée afin de désigner un représentant et s'impliquer a minima au sein de l'une des instances du programme d'actions du PAT.

Pour mémoire Le Pays Castelroussin Val de l'Indre est engagé depuis de très nombreuses années en faveur d'une alimentation locale et de qualité, le Pays avait notamment contribué à la création

en 2017 de Cagette et Fourchette, plateforme d'approvisionnement en produits locaux pour la restauration collective.

Cette démarche s'inscrit aujourd'hui dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial (PAT), labellisé en 2025 « PAT en action ». Cette labellisation « PAT en action » permet de valoriser et de donner de la visibilité aux projets dont les actions sont effectives sur leur territoire. Le Pays Castelroussin Val de l'Indre mobilise des financements et développe un programme d'actions associant l'ensemble des partenaires intervenant dans le domaine de l'alimentation.

Une gouvernance a été mise en place pour animer les actions du PAT. Celle-ci est articulée autour de :

- un comité de pilotage (COPIL) du PAT,
- un Comité Local de l'Alimentation de Proximité (CLAP)
- de commissions thématiques :
 - foncier,
 - transition agro-écologique,
 - circuits-courts,
 - démocratie alimentaire
 - restauration collective.

Enfin il est à noter également que le Pays Castelroussin Val de l'Indre est particulièrement investi au sein de la coopération départementale des démarches alimentaires de l'Indre avec les 5 autres structures porteurs d'actions sur l'alimentation, en charge d'un PAT ou dans le cadre d'un contrat local de santé.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ la désignation des représentants du Pays Castelroussin Val de l'Indre au sein des divers organismes extérieurs et comités de pilotage ou de suivi.

(Délibération CS 26-07-08)

Arrivée de mesdames Ghislaine PAIN, Chantal COMPAIN et de monsieur Gilbert BLANC.

Point n°10 : Adoption du règlement intérieur du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que, conformément à l'article L.2121-8 du Code général collectivités territoriales (CGCT), le Comité Syndical doit établir et adopter son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le projet de règlement intérieur a été préalablement validé par le Bureau Syndical.

Par rapport au règlement intérieur en vigueur au cours du précédent mandat, quelques modifications ont été apportées au sein des articles 2, 7, 12, 15, 16, 17, 18 et 19.

⇒ Se référer au document transmis.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ le présent règlement intérieur du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

(Délibération CS 26-07-09)

Point n°11 : Présentation du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)

Monsieur Luc DELLA-VALLE informe les membres du Comité Syndical que, suite au passage au référentiel budgétaire et comptable M57 de la collectivité, le Pays Castelroussin Val de l'Indre s'est doté d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF).

Dans le cadre de son installation, le comité syndical doit être informé des éléments portés au sein de ce RBF. Le projet de règlement Budgétaire et Financier a été préalablement présenté aux membres du Bureau Syndical.

Par rapport au Règlement Budgétaire et Financier en vigueur depuis 2025, quelques modifications de forme ou des corrections ont été apportées.

Les membres du Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre ont pris acte du Règlement Budgétaire et Financier (RBF) du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Point n°12 : Présentation du bilan de l'activité 2025 du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que chaque année, le Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre doit établir et faire valider un bilan de l'activité qui sera ensuite transmis aux EPCI membres.

Le projet de bilan de l'activité 2025 a été transmis préalablement à la réunion du Comité Syndical.

Monsieur Luc DELLA-VALLE a présenté en détail le bilan de l'activité 2025 qui a permis de mettre en lumière l'activité et les missions du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à savoir :

- La présentation de l'équipe du Syndicat Mixte et des élus composant le Pays en 2025 ;
- Le bilan financier ;
- Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale ;
- Le Contrat d'objectif Territorial sur les Energies Renouvelables ;
- Le programme LEADER ;
- Le Projet Alimentaire de Territoire ;
- Le Contrat pour la réussite de la transition écologique,
- Le Schéma de Cohérence Territoriale ;
- Les actions menées dans le domaine de l'environnement ;
- Les actions de communication réalisées ;
- L'activité du Conseil de Développement Castelroussin Val de l'Indre ;
- Les nouvelles actions lancées en 2025 : Jeux Bordier et organisation du congrès annuel des Pays et PETR.

Monsieur Luc DELLA-VALLE a indiqué que le bilan d'activité 2025 détaillé sera consultable sur le site internet du Pays Castelroussin Val de l'Indre :

- www.payscastelroussin.fr
- Page « Nos Publications ».

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A VALIDÉ le bilan d'activité 2025 des actions du Pays Castelroussin Val de l'Indre,
- A AUTORISÉ le Président à le transmettre aux EPCI membres.

(Délibération CS 26-07-10)

Point n°13 : Validation de la nouvelle convention de prestation de service pour la gestion de la téléphonie confiée à Châteauroux Métropole

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre a confié depuis le 1^{er} juillet 2022 la gestion de sa téléphonie à Châteauroux Métropole.

Cette prestation est encadrée par une convention qui portait sur une durée initiale de quatre ans, soit jusqu'au 30 juin 2026. Celle-ci prévoit la mise en œuvre par les services de Châteauroux Métropole des éléments techniques nécessaires (mise en place et maintenance d'un système de téléphonie sur IP) au profit du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Une nouvelle convention a été préparée et proposée par les services de Châteauroux Métropole selon les mêmes conditions que la convention initiale, avec une évolution des coûts applicable au 1^{er} janvier chaque année en fonction de l'indice SYNTEC (base décembre 2025), et ceci pour une durée de six ans.

Le projet de nouvelle convention de prestation de service pour la gestion de la téléphonie confiée à Châteauroux Métropole a été transmis préalablement à la réunion du Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ cette nouvelle convention de prestation de service pour la gestion de la téléphonie confiée à Châteauroux Métropole à compter du 1^{er} juillet 2026
- A AUTORISÉ le Président à signer cette convention avec Châteauroux Métropole.

(Délibération CS 26-07-11)

Point n°14 : Candidature du Pays Castelroussin Val de l'Indre aux Trophées de l'Innovation Territoriale 2026 organisés par l'Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays (ANPP)

Monsieur Luc DELLA-VALLE informe les membres du comité syndical qu'en marge du Congrès Annuel des Pays et PETR qui se tiendront les 24 et 25 septembre prochain à Châteauroux, l'Association des Pôles Territoriaux et des Pays (ANPP) a lancé les "Trophées de l'innovation territoriale 2026".

Ces Trophées récompensent depuis 2016 les démarches innovantes en matière de développement local portées par des Territoires de projet (Pays et PETR). Peuvent y candidater tout adhérent de l'ANPP.

Les Trophées seront remis à l'occasion du prochain Congrès Annuel des Pôles territoriaux et des Pays à Châteauroux. Les "Trophées de l'innovation territoriale 2026" récompensent plusieurs catégories au cœur des enjeux de développement local :

- Alimentation
- Concertation territoriale
- Économie de proximité
- Numérique
- Services à la population
- Transition écologique
- Spécial jury (sur libre appréciation du jury)

Les dossiers de candidatures seront instruits par le Conseil d'administration de l'ANPP. La clôture du dépôt des candidatures est fixée le 4 septembre 2026, à 18h. La candidature sera adressée en numérique à : contact@anpp.fr - m.restier@anpp.fr

Les candidats s'engagent à être présents et représentés par la présidence (ou à défaut un élu), la direction et l'agent en charge du projet lors du Congrès Annuel des Pays et PETR 2026. Les lauréats se verront décerner un prix à cette occasion, auront un reportage sur la plateforme du CNFPT, ainsi qu'une fiche expérience sur le site de la CDC (Banque des Territoires) et une interview filmée relayée sur le site Internet et les réseaux sociaux de l'ANPP. Enfin une exposition des projets lauréats sera présentée le 25 septembre 2026 lors du Congrès.

Ainsi, vu l'accueil du Congrès Annuel des Pays et PETR à Châteauroux, il apparaît opportun de déposer un dossier de candidature aux Trophées de l'Innovation Territoriale 2026 organisés par l'Association des Pôles Territoriaux et des Pays (ANPP).

Cette candidature portera sur le thème de la transition écologique, afin de valoriser les très nombreuses actions portées depuis plusieurs années par le Pays Castelroussin Val de l'Indre dans le cadre de l'animation de la trame verte et bleue. Plus précisément le dossier portera sur l'opération menée auprès des entreprises locales du territoire « et si j'accueillais la biodiversité dans mon entreprise » démarrée depuis 2019, et qui s'est poursuivie et se concrétise encore actuellement et notamment avec la mise en œuvre d'actions en matière de communication, de sensibilisation et de gestion des espaces naturels.

Cette proposition de candidature du Pays Castelroussin Val de l'Indre a été validée par le Bureau Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A VALIDÉ la candidature du Pays aux Trophées de l'Innovation Territoriale 2026 organisés par l'Association des Pôles Territoriaux et des Pays (ANPP).

(Délibération CS 26-07-12)

Point n°15 : Validation du dossier de demande de subvention FEDER pour l'animation et la mise en œuvre du Projet Alimentaire de Territoire (2026 – 2028)

Monsieur Luc DELLA-VALLE informe les membres du comité syndical qu'afin d'assurer la poursuite des actions en cours et financer l'animation et la mise en œuvre du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) du Pays Castelroussin Val de l'Indre sur la période 2026-2028, une demande de subvention au titre du programme européen FEDER est nécessaire. Celle-ci permettra de mobiliser les financements encore disponibles sur l'actuelle programmation qui se termine le 31/12/2028.

Le plan de financement a été préparé en concertation avec le service instructeur en charge du FEDER au sein de la Région Centre Val de Loire. Le montant global estimé sur la période se monte à 189 203,67 €, intégrant les charges de personnel, les coûts indirects (15% des dépenses de personnel) ainsi que des outils et actions de communication pour les actions du PAT.

La subvention du FEDER qui sera sollicitée s'élève à 50% du montant global, correspondant à un montant de 94 601,84 € venant compléter les financements de l'Etat obtenus dans le cadre de la labellisation de niveau 2 du PAT.

Le plan de financement correspondant est le suivant :

Postes de dépenses	Montant	Cofinancements publics	Montant
Personnel	135 145,48 €	Fonds européens (FEDER)	94 601,84 €
Coûts indirects (15% des dépenses de personnel)	20 271,82 €	Etat / ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire	56 761,10 €
Outils et actions de communication	33 786,37 €	Autofinancement Pays	37 840,73 €
Dépenses prévisionnelles totales du projet	189 203,67 €	Ressources prévisionnelles totales du projet	189 203,67 €

Ces éléments ont été présentés au Bureau Syndical qui a validé le plan de financement correspondant.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A VALIDÉ le dossier de demande de subvention FEDER pour l'animation et la mise en œuvre du Projet Alimentaire de Territoire (2026 – 2028)
- A AUTORISÉ le Président à signer tous les documents afférents.

(Délibération CS 26-07-13)

Point n°16 : Validation d'une demande de subvention « Volontariat territorial en administration » (VTA) afin de développer les projets en faveur de la TVB

Monsieur Luc DELLA-VALLE informe les membres du comité syndical que l'activité du Pays Castelroussin Val de l'Indre sur les missions « environnement » et particulièrement dans la cadre du programme d'actions « TVB » va se poursuivre et s'accroître dans les prochains mois, avec notamment la montée en puissance de l'atlas intercommunal de Biodiversité (ABiC) de la CCVIB, de nombreux projets de plantations de haies en cours de montage en 2026, la mise en œuvre de la 1^{ère} année de l'appel à projet « A vos mares, prêts, restaurez » pour la restauration de mares sur le territoire, ...

En même temps, l'Etat vient de relancer le dispositif de « Volontariat territorial en administration » qui vise à apporter un financement direct pour le recrutement de jeunes diplômés (à partir de bac + 2) qui souhaitent travailler dans une collectivité locale rurale. La subvention de base est fixée à 15 000 € forfaitaire, le temps de la mission est au minimum de 12 mois.

Le processus à suivre pour la collectivité volontaire est le suivant :

- 1) La collectivité adresse une proposition de fiche de poste à sa préfecture de département (délégué territorial de l'ANCT) ;
- 2) La préfecture vérifie que la nature de la mission correspond à l'esprit du dispositif et fait remonter la demande au SGAR, qui valide (ou non) la demande ;
- 3) En cas de validation, la préfecture dépose l'offre sur la plateforme de l'Etat <https://vta.anct.gouv.fr/>
- 4) L'offre est alors visible par les candidats, qui peuvent candidater en déposant leur CV et lettre de motivation sur cette plateforme.

Les missions confiées à un/une VTA doivent porter sur un projet précis de la collectivité, nécessitant de l'ingénierie de développement et/ou de projet de territoire.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A VALIDÉ la demande de subvention « Volontariat territorial en administration » (VTA) afin de développer les projets en faveur de la TVB
- A AUTORISÉ le Président à signer tous les documents afférents.

(Délibération CS 26-07-14)

Point n°17 : Questions diverses / agenda

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle aux membres du Comité Syndical les prochaines dates importantes à noter :

- Congrès Annuel des Pôles Territoriaux et des Pays (CAPP) les 24 et 25 septembre 2026 à CHATEAUROUX (cité du numérique).
- Anniversaire des 30 ans du Pays Castelroussin Val de l'Indre le 14 octobre 2026 de 14h30 à 21h00 au Centre Socio-culturel de DEOLS.

En complément les prochaines réunions du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre ont été fixées aux dates suivantes :

- Bureau syndical (pour les membres désignés) : mercredi 30 septembre 2026 à 17h15 (salle de réunion du Pays).
- Comité Syndical : mardi 20 octobre 2026 à 18h00 (Le Poinçonnet).

Le Comité Syndical :

- A PRIS ACTE de l'ensemble des informations communiquées.

Monsieur Luc DELLA-VALLE conclut la réunion en remerciant sincèrement pour son implication et l'ensemble de son travail madame Clara CHANZY, chargée de planification écologique et du projet alimentaire de territoire au Pays Castelroussin Val de l'Indre pendant trois ans. Celle-ci va quitter le syndicat le 15 septembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance a été levée à 19h15.